657
1882

872 — Troisième année

Vendredi 30 Juin 1882

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

	la ligne
Chronique locale	5 fr.
Réclames	1 fr. 50
Annonces anglaises	0 fr 75

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes	5 fr.	10 fr.
Autres départements	7 fr.	14 fr.
Etranger et Union postale	10 fr.	19 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 29 juin 1882

3 0/0 français	81 07	Crédit mobilier	538	»
3 0/0 amortissable	82 07	Crédit Lyonnais	697	»
3 0/0 nouveau	» »	Mobilier espagnol	»	»
5 0/0 français	114 07	Union générale	.	»
Italien 5 0/0	89 40	Foncière lyonnaise	»	»
Hongrois 6 0/0	» »	Autrichiens	670	»
Russe 5 0/0	» »	Lombards	280	»
Turc 5 0/0	» »	Sarragosse	460	»
Egyptiennes 6 0/0 1877	270 »	Nord-Espagne	505	»
Banque d'Escompte	» »	Transatlantique	»	»
Crédit foncier	1470 .	Suez	2310	»
Banque ottomane	733 »	Consolidés à Londres	99 3/	»
Banque Autrichienne	475 »	Panama	»	»»

P. P. C.

Le *Républicain du Rhône* cesse aujourd'hui sa publication, après avoir dépensé plusieurs centaines de mille francs à ses fondateurs et à ses derniers propriétaires.

Ceux-ci s'étaient engagés à le faire paraître, quelle que fût sa fortune, jusqu'à la fin de ce mois de juin.

Nous en prîmes la gestion, il y a un an, dans la pensée de ménager une grande prime à nos lecteurs du *Courrier de Lyon*, et aussi afin de faire l'essai d'un journal populaire, au service des idées républicaines modérées.

Soit que le public à qui nous offrions cet organe fût trop restreint, soit que nous ayons été inhabiles à mener à bien cette œuvre, ce qui est plus probable, le *Républicain* n'a pas été plus heureux entre nos mains qu'entre les mains de nos prédécesseurs. Une méchante fée avait présidé à sa naissance.

Le *Courrier de Lyon* est donc privé de son petit lieutenant. Nous n'avions jamais eu l'espérance d'en faire un conquérant, mais nous ne regrettons pas moins de le voir disparaître.

L. BARTHENS

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 *juin*.

Le conseil des ministres tenu dans la matinée à l'Elysée s'est occupé des affaires d'Egypte, des crédits tunisiens, des modifications au budget et du mouvement consulaire.

M. Goblet a saisi le conseil des ministres d'une demande de secours pour les Maronites d'Egypte réfugiés à Marseille.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 29 *juin*.

Les conseils cantonaux

Hier, la commission de l'organisation municipale a commencé la discussion générale sur la question des conseils cantonaux. Elle est saisie de deux projets tendant à la création de ces conseils. L'un émane de M. Antonin Dubost et fait des conseils cantonaux des assemblées simplement consultatives.

L'autre émane du ministre de l'intérieur et organise les conseils cantonaux d'une manière complète sur le modèle des conseils généraux. Il leur donne des attributions propres, un budget particulier.

La commission est favorable à la création des conseils cantonaux ; mais le système de M. Goblet soulève de graves objections. Ainsi il prend une partie des ressources des communes pour constituer le budget cantonal, et cependant il n'enlève aucune des charges qui pèsent sur les communes. En outre, il porte atteinte aux pouvoirs de police des maires dont il transfère une partie aux conseils cantonaux.

La commission a examiné ces divers points d'une manière générale. Elle va dans sa prochaine séance se livrer à l'étude comparative et détaillée des deux projets.

Les mineurs de Saint-Étienne

L'extrême gauche, après avoir entendu les délégués des mineurs de Saint-Etienne, a nommé une délégation pour étudier leur situation. Les mineurs seront entendus successivement par les groupes de la gauche.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du jeudi 29 *juin* 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Chambéry (Savoie) à emprunter une somme de 32,000 fr.

Un projet de loi tendant à autoriser le département du Cher à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins de grande communication, le rachat des ponts à péage et diverses dépenses d'intérêt départemental;

Un projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à s'imposer extraordinairement pour les travaux des lignes vicinales ;

Un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Cholet ;

Un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Lannemezan à Arreau.

L'église du Sacré-Cœur

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Delattre et plusieurs de ses collègues, concernant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

Une lettre de M. Delattre demande d'ajourner la discussion à samedi, parce qu'il est retenu par un procès. (Protestations).

L'ajournement est rejeté.

M. Goblet ne veut pas défendre la loi, qui, dit-il, fut un acte de provocation et la violation du droit public. S'il s'agissait simplement de la rapporter, le gouvernement appuierait l'abrogation, mais on ne peut pas supprimer ses effets et ses conséquences. L'expropriation ne peut avoir lieu que suivant les formalités ordinaires. Il faudrait rembourser les dépenses. Dans ces conditions il est inutile de voter la prise en considération qui ne pourrait pas être suivie d'effet. D'ailleurs l'église ne pourra probablement pas être achevée faute de ressources. Adopter la proposition serait tirer l'archevêque de Paris d'un grand embarras.

M. Massip, rapporteur, rappelant l'opinion de M. Bertauld, dénie à l'entreprise de l'église du Sacré-Cœur le caractère d'une propriété privée.

Il invoque la décision du Conseil d'Etat établissant le droit absolu de propriété de l'Etat et ajoute qu'admettre la loi de 1873 serait rétablir la propriété ecclésiastique abolie par la Revolution.

M. Clémenceau soutient la prise en considération. Il dit que le côté juridique peut être discutée, mais qu'on pourrait adopter un système abrogeant la loi de 1873 et laisser continuer l'entreprise.

Si c'est une société civile qui construit, on invoquera le décret de 1812 qui ne permet pas de construire une église sans autorisation de l'Etat ; si c'est l'archevêque qui fait construire, on invoquera l'article 73 du Concordat (?) qui lui interdit la possession d'une église. En tous cas, la prise en considération permettra à la commission d'examiner le système à suivre.

La prise en considération est votée par 281 voix contre 206.

La séance est levée.

Informations

Paris, 29 *juin*.

Le *Journal officiel* publie un décret réduisant à vingt centimes, à partir du 1er août, la taxe par mot des télégrammes à destination de l'Espagne.

Le capitaine de frégate Blanc est nommé au commandement de l'*Orne*, à Toulon.

Le lieutenant de vaisseau Ortolan, est nommé au commandement de l'*Antilope*, en Cochinchine.

— Le conseil des ministres tenu dans la matinée à l'Elysée s'est occupé des affaires d'Egypte, des crédits tunisiens, des modifications au budget et du mouvement consulaire.

L'ambassadeur de l'empire chinois près les Etats-Unis, le Pérou et l'Espagne, est arrivé hier soir à Paris, venant de Madrid. Il est descendu à l'hôtel d'Albe.

Sa suite se compose de MM Toaï-Kivok-Ching premier secrétaire; Chin-Chi-Yeung, second secretaire ; Lu-Yin-Cheung, troisième secrétaire, et d'un personnel de quatre domestiques.

Cette ambassade chinoise sejournera une dizaine de jours dans la capitale, puis elle ira à Londres, d'où elle repartira pour Washington.

La *Paix* croit savoir que plusieurs préfets seront décorés à l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet.

Hier, ont eu lieu, à Suresnes, les obsèques de Mme Duhamel, femme de l'ex-chef de cabinet du président de la République.

Mme Duhamel était la nièce de Balzac. On remarquait dans l'assistance le général Pittié, représentant M. Grévy, Mme Wilson, toute la maison du président de la République, M. de Beyens, ambassadeur de Belgique, M. Dréo, député, etc.

On lit dans le *Télégraphe* :

« Le général gouverneur de Paris a prescrit qu'à l'occasion du 14 juillet la garde républicaine, qui alterne avec l'infanterie de ligne pour fournir un certain nombre de postes, fournirait le service pendant quarante-huit heures consécutives.

« De cette façon, il sera possible de supprimer l'une des causes qui contribuent le plus à affaiblir les effectifs des corps de troupes, et de constater *de visu* le nombre d'hommes que les diverses unités peuvent réellement mettre en ligne.

« On voit que le gouvernement se préoccupe d'éviter le reproche de présenter au public de faux régiments, bataillons ou compagnies. »

Le courrier de Cochinchine donne des détails intéressants sur la situation de nos troupes dans le fleuve Rouge. L'état sanitaire est excellent ; le commandant Rivière, admirable d'entrain, attend la crue des eaux pour remonter jusqu'à Hung-Hoa et aller châtier les pavillons noirs.

Il faut absolument prendre des mesures pour expulser ces pirates du fleuve ; sans cela il n'y aurait aucun commerce possible. Ce sont eux

---

FEUILLETON DU *RÉPUBLICAIN DU RHONE*

LE COFFRET DE JEANNE

(NOUVELLE)

La jeune fille ne pouvait ni ne devait s'enquérir de cette nécessité, mais elle comprit peut-être tout ce que ce mot, dans la bouche de Georges, couvrait de réticences.

Un serrement de main, adieu muet, mais ému, expressif, vint clore cet entretien, à la suite duquel Jeanne essuya furtivement une larme, tandis que l'héritier de la Bastie s'éloignait avec une agitation visible...

Huit jours après, Baptiste et Marianne savaient où se placer, grâce à l'entremise de leur jeune maître, et un mois après, la Bastie était vendue.

III

LA MARATRE

Pendant ce temps, Jeanne Préault avait repris à Origny le collier de misère. Si elle n'avait eu qu'à se louer de l'accueil de son père, sa belle-mère, d'humeur plus revêche que jamais, n'avait pas tardé à lui faire sentir que sa présence au logis constituait pour elle une nouvelle charge.

C'était une bouche de plus à alimenter et à quel moment? Juste à l'époque où la fabrication de la vannerie, surtout de la vannerie fine, subissait un temps d'arrêt forcé par suite du défaut de commandes, où elle était obligée de donner tous ses soins à son petit Paul, depuis deux mois seulement retiré de nourrice ! Comme si on ne l'avait pas informée de la venue de cet enfant.

Elle n'avait donc pas compris que du moment où il y avait à peine pour trois, il ne pouvait y avoir pour quatre ! Ce que de malheureux ouvriers comme eux allaient dépenser pour la « demoiselle, » continuait la mégère appuyant ironiquement sur ce mot, ce ne serait donc pas au détriment de *l'autre*, de ce bien-aimé poupard qu'on avait eu tant de peine à amener à bien, tant il était de constitution chétive.

A cela, la jeune fille ne répondait rien : elle n'était que trop habituée déjà aux « aménités » de sa belle-mère pour daigner relever ce que de semblables paroles avaient d'offensant pour elle. Elle en souffrait néanmoins, mais en silence, sans jamais laisser échapper une plainte.

Elle mettait bravement ses belles mains à la pâte, préparait les repas, faisait le ménage, soignait ou dorlotait l'enfant, en un mot, elle n'était pas une minute inoccupée. Souvent même elle aidait son père dans ses durs travaux de vannerie.

Et cependant, quoi qu'elle fit, elle n'avait encore pu se concilier, non pas l'affection de sa belle-mère — ce qui eût été trop exiger de ce cœur égoïste et sec — mais même cette bienveillance banale, ces simples égards auxquels elle avait assurément droit de prétendre, et que toute personne étrangère à sa famille se fut empressée de lui accorder.

Loin de là, la situation se tendait de plus en plus, et chaque jour amenait de nouvelles récriminations de la part de Claudie Lamblin, femme Préault, contre sa belle-fille.

Il arrivait parfois que Jean Préault s'efforçait de calmer son irascible épouse, en lui démontrant l'injustice de sa conduite à l'égard de Jeanne ; rarement il y parvenait. Claudie s'exaspérait davantage en entendant vanter sans cesse cette fille, née du premier mariage de Jean.

En pareil cas, Jeanne avait pu remarquer que son père quittait aussitôt la maison pour n'y revenir qu'une heure ou deux après ; quelquefois même il n'y rentrait que le soir. Mais alors c'était lui qu'atteignait directement la colère de Claudie.

Les semaines, les mois se passaient sans apporter de changement dans la situation de Jeanne, que sa belle-mère continuait de malmener sans rime ni raison.

Parfois elle allait à l'église et demandait à Dieu de lui donner la force de tout supporter. Elle le priait pour son père, pour Claudie elle-même ; le suppliait de faire entrer le calme et la paix dans la maison de Jean Préault.

Une fois, en revenant de l'église, Jeanne aperçut son parrain, M. Zenon Baligand, maire d'Origny, qui faisait les cent pas au long de son clos ; elle fut à lui.

— Ah ! te voilà, ma bonne Jeanne, fit M. Baligand, lui serrant les mains avec effusion, et comment vas tu?

— Pas mal, mon parrain, merci ; vous aussi, je le vois, vous êtes bien portant.

— Oui, mais je te trouve pâlotte. Tu as du chagrin... Ne t'en défends pas, tu es en ce moment la plus malheureuse jeune fille qui se puisse voir en Thiérache, de Guise à Hirson et de Nouvion à Marle.

— Mais, parrain, je vous assure...

— Oh ! tu ne te plaindras jamais, interrompit le maire, toi, un ange du bon Dieu ; mais on sait ce qu'il en est. Ton père n'a pas eu de chance dans son second mariage, ma pauvre fille.

Au reste, on met rarement deux fois la main sur un bon numéro. Justement je désirais te voir pour te parler librement de bien des choses, ce que je n'aurais pu faire allant chez vous ; la Claudie se fût mise aux écoutes.

Or, Dieu sait combien elle est détestée dans le pays la femme de Jean Préault, autant que tu y es, toi, aimée, estimée et respectée... Tu es son souffre-douleur...

— Parrain, vous exagérez...

— Non, je dis vrai... ton père, lui-même...

— Je ne l'ai jamais entendu se plaindre de madame Claudie.

— En ta présence, c'est possible, mais ailleurs ?... Oh ! ces ménages tombés en quenouille ! fit le maire en manière d'a-parté.

Voi-tu, Jeanne, ton père selon moi, aurait mieux fait d'abord de parler en maître, d'assouplir le caractère de Claudie... mais il a préféré se montrer silencieux et résigné, système de douceur qui ne lui a pas réussi et alors.

— Et alors ? interrogea Jeanne anxieuse.

M. Balignand ne crut pas devoir taire que Jean Préault, las sans doute de voir ainsi son intérieur changé en enfer par la femme qu'il y avait introduite, affligé de savoir sa fille tourmentée par elle, sans avoir pu même une bon

qui perçoivent indûment des taxes douanières, font même le commerce des personnes. Ces gens-là, répudiés par la Chine, sont soudoyés par l'Annam ; nos revendications sont justes, il faut marcher énergiquement.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

Londres, 29 juin.

M. de Vorges, ancien ministre au Pérou, va remplacer M. Sienkiewicz pendant la durée de l'absence de ce dernier.

— Les avis de Constantinople indiquent que la Porte manifesterait le désir de se rapprocher de la conférence.

Les avis de Damas signalent le commencement de la mobilisation de l'armée ottomane en Syrie. Cette armée serait dirigée sur l'Egypte pour y rétablir la prépondérance de l'Islam.

Voilà des avis bien contradictoires ; mais si les uns sont destinés à tromper le public, les autres annoncent le coup prémédité depuis si longtemps par la Turquie.

— On mande de Péra que la Porte a télégraphié à ses représentants que, par suite de la décoration d'Arabi-Pacha, l'armée égyptienne a renouvelé ses témoignages de fidélité au sultan, donnant ainsi une nouvelle garantie du maintien de l'ordre.

— Il est inexact que Dervich-Pacha ait été chargé de sonder Arabi-Pacha sur la manière dont il recevrait éventuellement l'armée turque.

Les ambassadeurs n'ont fait, jusqu'à présent, aucune communication à la Porte au sujet des travaux de la conférence.

— Une dépêche privée d'Alexandrie dit que les agissements des consuls anglais sont considérés comme l'indice de prochaines mesures graves et provoquent de cruelles alarmes ; les grandes familles musulmanes émigrent.

Londres, 29 juin.

On télégraphie d'Alexandrie au *Morning Post* que l'Allemagne a recommandé à la Porte de préparer une expédition militaire en Egypte en vue des décisions probables de la conférence, qui lui confiera le soin d'intervenir.

Le *Times* annonce que le gouvernement anglais vient encore d'affrêter deux grands steamers en prévision des événements de la crise égyptienne.

Le même journal dit que l'Angleterre est disposée à faire encore beaucoup de sacrifices pour marcher la main dans la main avec la France, mais un pays ne saurait tolérer que les hésitations de son allié l'empêchent de sauvegarder ses intérêts vitaux.

Constantinople, 29 juin.

Les ambassadeurs français et anglais auraient proposé hier à la conférence d'adopter immédiatement des mesures pour rétablir l'ordre en Egypte et assurer la sécurité du canal de Suez, Rechid-Pacha aurait interrogé lord Dufferin sur l'intention de l'Angleterre d'envoyer des troupes en Egypte.

Alexandrie, 29 juin.

Le rapport des recettes du ministère des finances constate une diminution pour le mois de mai de 120,000 livres sterling sur les prévisions, soit 4,000 livres sterling pour les revenus réservés au service de la dette ; le déficit sera encore plus considérable pour le mois de juin.

Ragheb-Pacha a informé le corps consulaire que 30,000 indigènes souffraient de la faim et demandaient du travail. Il y aura conseil de cabinet aujourd'hui pour examiner cette question ; Arabi reviendra exprès du Caire pour assister à a délibération.

Les agents consulaires de la France, de l'Angleterre et de l'Italie non-seulement ont rejeté la proposition du gouvernement égyptien tendant à la nomination d'une commission mixte d'enquête sur les événements du 11 juin, mais encore ont repoussé toute adhésion à l'enquête administrative organisée par le gouvernement égyptien, cette enquête n'ayant aucun caractère sérieux.

Constantinople, 29 juin.

Si la Porte persiste a refuser de négocier avec les ambassadeurs en vue de rétablir l'ordre et la sécurité en Egypte, les ambassadeurs seront obligés de recommander à leurs gouvernements de s'entendre sur les mesures à prendre.

Alexandrie, 29 juin.

Presque toutes les boutiques européennes sont fermées et la banques transférées à bord des navires de commerce.

Saint-Pétersbourg, 29 juin.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que la diplomatie turque cherche à ébranler l'entente des puissances, mais qu'elle ne reussira pas. Si l'action en Egypte était nécessaire, elle sera opérée par une délégation des puissances. La Porte finira par accepter la situation.

Tunisie

Paris, 27 juin. — On mande de Tunis au *Temps* :

Un nouveau câble sous-marin reliant Bone à Bizerte vient d'être immergé. On laissera subsister le câble existant déjà entre la Calle et Bizerte, qui n'est pas de trop, à cause du nombre des dépêches.

Demain est attendu le nouveau directeur des postes et télégraphes ; c'est un nommé M. Caylus, qui vient remplacer M. Rubichon, admis à la retraite après un long séjour en Tunisie. Les besoins du service postal et télégraphique exigent un personnel beaucoup plus nombreux.

Hier, le conseil de guerre siégeant à Tunis a jugé un Marocain musulman qui avait insulté et même, dit-on, désarmé une sentinelle française au Kef. Il a condamné le coupable à un mois de prison pour insultes, écartant l'accusation des voies de fait

Le premier ministre du bey va bien ; tout marche au mieux et tout le monde est satisfait.

Nos troupes sont au repos, à cause des chaleurs, qui son accablantes. Les nouvelles du Sud et de toute la Régence sont parfaites ; il n'y a pas l'ombre d'une maraude. En ville, plus de querelles ni de rixes, la police est très bien faite.

Etranger

Italie

Rome, 29 juin. — Le conseil municipal, conformément à la proposition déposée, a voté trois millions pour l'Exposition universelle de Rome.

Espagne

Madrid, 29 juin. — La Chambre des députés a approuvé la suppression des droits extraordinaires qui frappaient les vaisseaux étrangers faisant le commerce avec Cuba et Porto-Rico.

Par 116 voix contre 5, le Sénat a décidé de passer à la discussion du tarif des douanes.

Angleterre

Dublin, 29 juin. — Le fermier Patrick Calull a été tué d'un coup de fusil à Kerry pour avoir accepté d'exploiter une ferme dont le tenancier a été expulsé. Le meurtrier n'a pas été arrêté ; il appartient évidemment à la Ligue agraire.

Allemagne

Berlin, 29 juin. — Le bourgmestre de Berlin a reçu une invitation à assister à l'inauguration de l'hôtel de ville de Paris le 13 juillet. On ignore encore si c'est M. de Forckenbeck, premier bourgmestre, ou M. Duncker qui ira à Paris.

Le *Mercure de Souabe* dit que le secret de l'affaire Meiling (le pilote accusé d'avoir vendu des plans au gouvernement russe) a dû être bien gardé, car Meiling est en prison depuis le jour de Pâques, et la nouvelle de la trahison n'a transpiré que le 12 juin. En même temps que lui on a arrêté un étudiant russe nommé Nixtin qui s'est pendu en prison. On l'a fait passer pour nihiliste, pour ne pas éveiller l'attention publique sur les faits de trahison.

Luxembourg

Rome, 29 juin. — On lit dans le *Diritto* :

« Quelques journaux ont cru pouvoir annoncer que M. de Bismarck désire que la conférence, chargée de régler les affaires d'Egypte, s'occupe également de l'incorporation du grand-duché de Luxembourg dans l'empire allemand. Le chancelier est trop habile pour commettre une faute pareille. L'annexion du Luxembourg tuerait la France, et M. de Bismarck veut s'en servir parce qu'il sent qu'elle est un contre-poids nécessaire dans le concert européen. Une modification du traité de 1867 aurait l'inconvénient d'ouvrir les yeux aux Belges et aux Hollandais, qui s'imaginent, depuis dix ans, que la France seule menace leur neutralité. Au point de vue économique, une pareille mesure serait, en outre, très onéreuse, vu qu'il faudrait maintenir dans le duché une forte garnison, une armée de fonctionnaires, incompatibles avec l'état précaire des finances de l'empire.

« Les nécessités militaires sont loin d'exiger des sacrifices de cette nature. L'Allemagne est topographiquement maîtresse du Luxembourg, dont presque tous les chemins de fer se trouvent entre les mains de compagnies allemandes M. de Moltke pourra toujours disposer de la ligne Trèves-Luxembourg Longwy ; il est libre d'y faire passer des trains militaires, et, au lendemain d'une mobilisation, il peut envoyer tout le matériel de siège pour investir Longwy, Montmédy, Mézières, de manière à laisser libre pour le transport des troupes la grande artère Trèves-Sierk-Thionville-Metz. L'illustre chef d'état-major n'est pas un homme à se préoccuper du petit duché de S. M. le roi des Pays-Bas. Le passé du célèbre homme de guerre nous répond de l'avenir et ses généraux suivront les instructions qu'il leur a données. Tous les militaires sérieux savent que ces instructions disposent, en cas de guerre avec la France, des chemins de fer allemands, belges et luxembourgeois. »

Russie

Saint-Pétersbourg, 29 juin. — La section du tribunal d'Odessa, siégeant à Tiraspol, a condamné à la privation de leurs droits politiques et aux travaux forcés trois jeunes gens de Dubossary, qui, le 3 mars, lors des excès qui ont été commis dans cette ville, avaient blessé un jeune israélite et contusionné un certain nombre d'autres juifs.

SaintPétersbourg, 29 juin. — Le *Messager du Gouvernement* confirme la découverte, à Saint-Pétersbourg d'une association préparant un attentat contre le czar. Dix-huit arrestations ont eu lieu.

Des ramifications ont été découvertes à Moscou, où il y a eu trois arrestations. Plusieurs des individus se sont enfuis.

LA FLOTTE FRANÇAISE

Voici l'énumération des forces navales dont la France peut, en ce moment, disposer dans la Méditerranée :

Escadre d'évolutions

(en rade de Toulon)

1° Le *Colbert*, cuirassé de 1re classe, commandant Dufresse ; 800 hommes. — Le *Colbert* porte le pavillon du vice-amiral Krantz ;

2° Le *Trident*, cuirassé de 1re classe, commandant Caubet ; 800 hommes. — Le *Trident* porte le pavillon du contre-amiral Martin ;

3° Le *Redoutable*, cuirassé de 1re classe, commandant Bohic ; 700 hommes ;

4° Le *Friedland*, cuirassé de 1re classe, commandant Lefèvre ; 700 hommes ;

5° Le *Marengo*, cuirassé de 1re classe, commandant Layrle ; 700 hommes ;

6° L'*Océan*, cuirassé de 1re classe, commandant Condein ; 700 hommes ;

7° Le *Duguay-Trouin*, croiseur à grande vitesse, commandant Carof ; 350 hommes ;

8° Le *Desaix*, croiseur à grande vitesse, commandant Gadon ; 200 hommes.

Le cadre a 5,000 hommes d'effectif, 50 canons, à portée de 8,000 mètres ; 40 canons de moindre calibre ; 80 canons-revolvers Hotchkiss.

Elle peut débarquer une force de 2,000 hommes armés du fusil à répétition Kropatcheck et munie de 15 pièces de 65 millimètres.

La réserve

Dans le port de Toulon, se trouvent 5 cuirassés prêts à armer ; 3 transports pouvant porter chacun 2,000 hommes de troupe ou 1,000 chevaux ; et, en outre :

La *Triomphante*, corvette cuirassée, qui revient de Valparaiso ;

Le *Tonnerre*, garde-côtes cuirassé ;

Le *Flore*, frégate-école des aspirants ;

La *Naïade*, fregate à grande vitesse ;

La *Hyène*, canonnière ;

Le *Mytho*, le *Bien-Hoa*, le *Tonquin*, l'*Annamite*, transports qui peuvent prendre à bord chacun 3,000 hommes de troupe, et l'*Orne* qui peut en prendre 2,000.

Dans la Méditerranée

Sur les côtes de Tunisie, nous avons 4 canonnières, la *Vipère*, l'*Etendard*, le *Gladiateur*, le *Chacal* ; un grand transport le *Tarn*.

Sur la côte d'Egypte, à Alexandrie, se trouvent :

Le *La Galissonnière*, corvette cuirassée, portant le pavillon de l'amiral Conrad.

La *Thétis* et l'*Alma*, corvettes cuirassées ;

Les avisos le *Bisson*, le *Bouvet*, le *Voltigeur*, l'*Hirondelle*, l'*Aspic* et le *Forbin*.

Comme transports, la *Sarthe* et la *Corrèze*, transports contenant des vivres et installés en hôpitaux.

Devant Alexandrie, nous avons donc 4,000 hommes.

NOS MAGISTRATS

Les lecteurs judiciaires fournissent à M. Aurélien Scholl l'occasion de raconter une bien bonne histoire de vieux juge routinier.

L'un des anciens présidents du tribunal de la Seine apporte dans la vie usuelle les habitudes du Palais.

Dernièrement, le vieux magistrat achète une maison de campagne fort délabrée et qu'il fait réparer ou reconstruire en partie. Son premier soin est d'appeler le charpentier et de lui commander des *water-closets*.

— Où les placerai-je ? demanda le charpentier, dans la maison ou dans le jardin ?

— Cela demande réflexion, dit le président ; repassez dans une huitaine de jours.

La semaine écoulée, le charpentier revient. Le magistrat s'était décidé pour le jardin.

— Quel bois faut il employer ? demanda l'ouvrier : voulez-vous du sapin, du noyer ou de l'acajou ?

— Ah ! ah ! fait le président. Une pareille question ne peut se résoudre précipitamment. Je vous répondrait dans huit jours.

Après les huit jours, il choisit le noyer.

— Très-bien Monsieur. Et vous connaissez certaines habitudes de campagne... Faut-il faire la planche à une place ou à deux places ?

— Le point est délicat ; murmure le magistrat, et j'ai besoin d'y réfléchir.

---

ne fois trouver l'énergie de la défendre, hantait depuis quelque temps les cabarets ; qu'il y buvait pour s'étourdir, pour oublier ses ennuis domestiques ; qu'ayant bu, il lui arrivait de laisser courir sa langue, et qu'ainsi le village était au courant de ce qui se passait chez lui. Mauvais moyen que celui-là, ajouta le maire.

— Oh, mon Dieu, s'était écriée Jeanne, s'expliquant les absences de son père. Comment faire ?

... Déjà M. Baligand avait sermonné Préaut, mais sans succès ; il le sermonnerait encore et finirait sans doute par en avoir raison. En ce qui concernait sa filleule, le maire ne voyait qu'un moyen de la sortir de là : un mariage.

—Mais il me faudrait quitter mon père, avait-elle dit, et puis...

Ce serait pénible, il est vrai, mais tôt ou tard, il faudrait bien qu'elle en arrivât là ; or, estimait M. Balignand, le plutôt serait le meilleur.

Quant à trouver parti, ce ne pouvait être chose difficile ; elle n'aurait qu'à faire son choix. Il connaissait, à Origny même d'honnêtes jeunes gens, voire riches, qui, certes, se disputeraient sa main pour peu qu'ils la crussent disposée à s'établir... vingt et un ans bien ôt, il lui fallait y songer.

Jeanne baissait la tête sans répondre : il lui eût fallu avouer que son cœur n'était plus à donner et qu'elle aimait sans espoir.

— Réfléchis à tout cela, ma Jeanneton, et si la Claudie continue à te rendre la vie dure, viens m'en parler : j'y mettrai ordre ; n'oublie pas que ma maison t'est ouverte, et que je la mets à ta disposition en cas de besoin...

Jeanne remercia vivement son parrain, et gagna la maison, l'esprit agité, par ce qu'elle venait d'apprendre. Ce soir-là, son père ne rentra pas pour souper.

Elle s'en inquiéta, voulut aller à sa recherche ; mais Claudie s'y opposa. « Ceci me regarde, » fit elle sèchement. Jeanne attendit, pour se coucher, que son père fut rentré. Claudie ne lui dit rien, mais à son attitude, elle devina qu'un orage ne tarderait point à éclater.

IV

LA TROUVAILLE

L'orage devait éclater dès le lendemain matin, mais à huit-clos Jeanne, occupée dans sa chambre à confectionner un bonnet destiné à remplacer sa coiffure du dimanche, son coffret, dont elle avait fait un nécessaire à ouvrage, ouvert à côté d'elle, ne l'entendit pas.

Mais cette fois Jean Préault ne s'était pas courbé sous l'algarade de sa femme : il s'était redressé fièrement et, les sourcils froncés, le regard menaçant, il avait parlé en maître. Si parfois, il allait au cabaret, d'où d'ailleurs il ne revenait jamais gris, avait-il dit, ce n'est pas qu'il aimât à le fréquenter, non, c'était uniquement parce que la vie impossible qui lui était faite chez lui l'en chassait.

Il allait là, comme il fut allé ailleurs, pour ne pas assister à des scènes perpétuelles, et il entendait que cela finît, sinon il continuerait d'agir à sa guise.

Pour la première fois, Claudie n'avait osé répliquer ; mais il était évident qu'une sourde rage grondait en elle, et qu'elle n'attendait que l'occasion de déverser sa colère sur quelqu'un.

Ce quelqu'un, ce devait être Jeanne, naturellement. Celle-ci, surprise peu après dans sa besogne par Claudie, en reçut aussitôt le coup de boutoir :

— Il y a travail plus pressé, clama la femme Préault, qu'à s'occuper de colifichets. M'entend-t-on ?

Déjà la jeune fille avait abandonné son ouvrage, pour faire ce qu'exigerait Claudie, quand celle-ci ajouta !

— Si encore *tu* avais apporté dans le ménage une bourse garnie de la Bastie, *on* verrait à te laisser le temps de t'habiller ; mais rien : une poignée de chemises et de serviettes, des bibelots d'étagère et un coffret vide. Un bel héritage que t'a laissé ta *dame* D schaumes, cette prétendue femme charitable !

Jeanne, indignée, s'était redressée tout à coup, elle aussi, comme mue par un invisible ressort.

— Jusqu'à présent, madame, j'ai supporté, sans murmurer, des injures qui ne s'adressaient qu'à moi ; mais je ne souffrirai pas qu'en ma présence on insulte à la mémoire de ma bienfaitrice.

Cette digne réponse, loin de calmer Claudie, ne fit, au contraire, que l'exaspérer davantage :

— Jolie bienfaitrice, ma foi ! reprit-elle. Ah ! ce fameux coffret !

Ce disant, elle s'en emparait et le jetait à terre, où il se brisait en partie.

— Malheureuse ! s'écria Jeanne avec un sanglot, et s'empressant de ramasser le coffret disloqué et de le déposer sur sa table :

— Cher petit meuble, faisait-elle en s'efforçant de le reconstituer, il était donc dans ma destinée de te voir mettre en pièces sous mes yeux, dans ma famille même ! Oh ! profanation, sacrilège !

Et ses larmes coulaient.

Tout-à-coup, apercevant une liasse d'aspect soyeux :

— Qu'est-ce donc que ceci ? s'écria-t-elle.

Le coffret avait un double fond !

— De beaux et bons billets de banque, dit une voix qui la fit tressaillir.

Elle avait cru Claudie partie, il n'en était rien. Au cri de surprise poussé par Jeanne, la femme Préault s'était rapprochée de sa belle-fille, et courbée sur son épaule, le cou tendu, l'œil avide, examinait ce trésor, calculant en elle-même la somme que pouvait bien representer une liasse de cette épaisseur.

A l'aspect de Claudie, Jeanne n'avait pu maîtriser un sentiment de répulsion ; instinctivement elle ramenait à elle le coffret et son contenu.

— Vous voilà riche, Jeanne ; riche, fit hypocritement la mégère ; ces billets... c'est votre legs ; ils sont à vous... si nous les comptions ensemble ?

— Non, madame, dit Jeanne, ces billets ne sont pas à moi ..

— Et moi, je vous dis que si, interrompit-elle vivement ; c'est l'héritage que la défunte Mme Deschaumes a voulu vous laisser... ils ont été

— Inutile ! s'écrie le charpentier, je vais faire la planche à une seule place.

— Comme vous y allez ! Qu'est-ce qui vous pousse à une décision aussi précipitée?

— Parce que, si je fais deux trous, vous remettrez toujours à huitaine avant de décider sur lequel il faudra vous asseoir.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

ISERE

Grenoble, 29 juin. — Dimanche 9 juillet prochain, auront lieu des élections complémentaires pour la conseil des prud'hommes, en remplacement de MMe Boissier et Viro, démissionnaires (membres patrons) et Charapaz (membre ouvrier).

Dans sa séance du 27 juin courant, le conseil de guerre permanent de la 14e région de corps d'armée, séant à Grenoble, sous la présidence de M. Noirot, colonel du 52e régiment de ligne, a rendu les jugements suivants :

1° Michel-Jean Panchon, sergent-major au 96e régiment d'infanterie, coutumax, déclaré coupable de vols et de diverses sommes d'argent au préjudice des sous-officiers de sa compagnie, a été condamné à la peine de cinq ans de travaux forcés et à la dégradation militaire ;

2° Louis-Paul Dô, soldat de 2e classe au 96e régiment d'infanterie, déclaré coupable de vol d'une chemise et d'un paquet de tabac au préjudice d'un militaire a été condamné à une année d'emprisonnement ;

Défenseur : Me Farge fils, avocat à Grenoble.

8° Michel-Ange Santoni, soldat de 2e classe au 99 régiment d'infanterie, déclaré coupable de violences exercées seul et sans armes envers une sentinelle, a été condamné à la peine de une année d'emprisonnement.

Défenseur : Me Milanta, avocat à Grenoble.

Le siège du ministère public était occupé par M. le lieutenant Humbert, du 30e de ligne substitut du gouvernement.

Saint-Quentin. — Dimanche dernier, dans l'après midi, une femme de Saint-Quentin, nommée Marie Guilot, âgée de 41 ans, domiciliée au hameau de Chêne, était monté sur un cerisier pour en cueillir les fruits, lorsqu'en voulant s'appuyer sur une branche morte, elle fit un faux mouvement et tomba sur le sol.

Dans sa chute, elle s'est brisée la colonne vertébrale.

M. Giraud, médecin à la Verpillière, mandé en toute hâte, n'a pu que constater le décès.

Belmont. — Un corps de bâtiment servant de grange et d'écurie a été détruit par un incendie dans la matinée du 24 juin.

Cette construction appartient à M. J.-B. Sylvain, propriétaire cultivateur à Belmont.

Grâce à la promptitude des secours et au dévouement de la population, la maison d'habitation a pu être sauvée.

Les dommages, évalués 3.450 sont couverts par une assurance.

SAVOIE

On a écroué, ce matin, à la maison d'arrêt de Chambéry, les nommés Nicolas et Pierre Piq, auteurs de l'assassinat commis dimanche à la cascade de Couz, à 6 kilomètres de Chambéry, près de l'entrée du tunnel de l'Epine, sur la personne de leur cousin Delacca.

Les frères Piq et Delacca sont italiens, et ils travaillaient à l'achèvement du chemin de fer de Chambéry à Lyon.

BOUCHES-DU-RHONE

On lit dans le *Petit Marseillais* :

Nous avons annoncé, hier, l'arrivée, à bord du paquebot la *Junon*, de 364 émigrés, embarqués à Alexandrie par ordre de M. l'amiral commandant l'escadre française. Parmi ces malheureux chrétiens fuyant la mort dont les menace le fanatisme mahométan, se trouvent 103 indigents, pour la plupart maronites, et qui se trouvent, en ce moment, dans le dénuement le plus affreux.

M. Caudière, commandant des ports, et sa charitable épouse ont organisé les secours pour la première nuit. Leur maison était transformée en un immense dortoir : couloirs, escaliers étaient couverts de matelas, de paillasses, de paille, sur lesquels ont pu dormir, tant bien que mal, les infortunés émigrés. Dans la soirée d'avant-hier et hier matin, Mme Caudière a fait elle-même une distribution de café et de pain à chacun de ces malheureux.

Dans la même matinée, M le préfet des Bouches-du-Rhône s'est rendu sur les lieux, accompagné de son secrétaire particulier, M. Houzelot, et de M. Bastide, commissaire central, afin de prendre les dispositions nécessaires pour assurer un gîte et du pain à tous ces pauvres émigrés. M. le préfet est allé s'entendre avec l'administration des Docks, qui a accordé un vaste hangar parfaitement clos, dans lequel a été placée de la paille pour former des couchettes.

De son côté, M. Viton, entrepreneur, a mis à la disposition des indigents une charrette avec deux chevaux pour le transport de leur mince bagage.

M. le préfet est ensuite allé s'entendre avec MM. les administrateurs de la charité, afin qu'ils fournissent à chacun des émigrés deux soupes et deux portions de pain par personne et par jour.

Parmi ces infortunés, se trouvent des ouvriers de différents corps d'état. L'administration supérieure fait pour eux appel à la charité publique. Elle prie les industriels qui pourraient employer un ou deux d'entre eux de leur donner du travail en attendant qu'on puisse les rapatrier.

Nous nous joignons volontiers à cet appel, et sommes certains qu'il sera entendu par nos généreux compatriotes.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi 30 juin, 188e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 01, coucher 8 h. 05. Les jours diminuent de 1 minute.

Ephémérides (1836) : Mort de Rouget de l'Isle, auteur de la *Marseillaise*.

Une réunion extraordinaire des actionnaires du canal de Panama a eu lieu sous la présidence de M. de Lesseps. Elle a approuvé les rapports des commissaires et décidé à l'unanimité que toutes les actions de la Société pourront être converties en titres au porteur.

L'assemblée générale ordinaire a voté l'autorisation d'emprunter par voie d'émission d'obligations.

La marche des trains sera de nouveau modifiée à partir du 1er juillet, sur différentes lignes de la Compagnie P.-L.-M.

Signalons dès aujourd'hui deux importantes modifications sur la ligne de Lyon à Saint Etienne : un nouveau train formé à Saint-Just et partant de cette localité à 9 h. 46 du soir, arrivera à Saint-Etienne à 10 h. 7. Il en repartira à 10 h. 20 du soir, pour se diriger sur Lyon.

D'autre part, de Lyon à Saint-Etienne, un nouveau train a été également créé. Le train partira de Lyon-Perrache à 9 h. 10 du matin et arrivera à Saint-Etienne à 11 h. 30.

M. le préfet du Rhône, donne avis que la visite d'aptitude au service militaire, à laquelle sont soumis tous les candidats au volontariat d'un an, aura lieu au bureau de recrutement de Lyon, quai de la Vitriolerie, à midi, les :

Samedi 1er juillet, pour les jeunes gens dont les noms commencent par la letttre B.
Lundi 3, pour la lettre C.
Mardi 4, pour la lettre D.
Mercredi 5, pour la lettre G.
Jeudi 6, pour la lettre M.
Vendredi 7, pour la lettre P.
Samedi 8, pour les lettres A, E, H, I, J.
Lundi 10, pour les lettres K, L, N, O, Q, S.
Mardi 11, pour les lettres R, T U, V, W, X, Y Z.

Tous les jeunes gens devront être porteurs de leur acte de naissance, et ceux qui se trouvent dans les conditions de l'art. 53 de la loi du 27 juillet 1872, produiront, en outre, leur diplôme ou un certificat constatant leurs droits à l'engagement conditionnel.

La mesure qui précède a pour but d'éviter l'encombrement ; mais il demeure bien entendu que les jeunes gens ont jusqu'au 26 août pour se présenter à la visite et déposer leur demande à la Préfecture.

Avant-hier au soir, une femme s'est jetée à l'eau dans la Saône, vers le pont Tilsitt.

Cette malheureuse, dont l'identité n'a pu être constatée, a été retirée encore vivante, mais elle n'a pas tardé à succomber. Son cadavre a été transporté à la Morgue par les soins de M le commissaire de police du quartier. Voici le signalement de cette femme :

Agée de 33 ans environ, forte corpulence, taille 1 m. 63. Mise : tablier en alpaga noir festonné ; robe noire en poil de chèvre ; deux jupons, dont l'un à raies rouges et noires et l'autre en reps noir ; taille en reps noir ; chemise blanche.

Coiffée d'un chapeau de paille noir avec rubans en velours retenus par une flèche en cuivre doré ; chaussée de bottines à boutons.

Détail particulier : l'inconnue était enceinte de quatre à cinq mois.

Dans la soirée d'hier, une petite fille âgée d'environ 8 ans, a été trouvée errante et toute en larmes, rue Sébastien-Gryphe, interrogée elle n'a pu fournir aucune indication, ni sur le nom, ni sur l'adresse de ses Parents.

Après l'avoir gardée plusieurs heures au poste de l'avenue des Ponts, sans que personne soit venu la réclamer, les gardiens de la paix l'ont conduite à l'hospice de la Charité.

Voici son signalement : cheveux châtains, front découvert, yeux noirs, nez petit, bouche moyenne, menton rond, teint pâle ; elle était vêtue d'une robe en laine à carreaux noirs et gris, d'un tablier cotonne grise, et chaussée de bottines.

On signale de divers côtés l'apparition de chiens enragés.

Hier matin, un de ces animaux, appartenant à M. le docteur Grandclement, à Saint-Genis-Laval et qui présentait tous les symptômes de la redoutable maladie, a été abattu.

M. Verne, vétérinaire à Oullins, ayant pratiqué l'autopsie qui n'a laissé aucun doute sur le genre de la maladie, on a procédé aussitôt à une véritable hécatombe de chiens mordus.

Hier soir, M. Ractet, marchand de grains, grande rue d'Oullins, 24, ayant voulu monter sur sa voiture, le marche-pied céda et il tomba d'une façon si malheureuse qu'une des roues lui passa sur la jambe droite et lui fit diverses contusions assez sérieuses.

Le blessé a reçu les soins nécessaires de M. le docteur Dupuy.

Un bizarre accident :

A dix heures du soir, Mme Bouvier, demeurant cours d'Herbouville, n° 53, au 4e étage, rentrant à son domicile, trouva la porte d'allée fermée. Elle appela sa fille en la priant de lui jeter la clef, ce que celle-ci fit aussitôt ; mais le lourd instrument tomba malheureusement sur la tête de Mme Bouvier, et lui fit à l'œil droit une profonde blessure, d'où le sang jaillit en abondance.

M. le docteur Reynaud, qui a prodigué ses soins à la victime, a assuré que l'accident n'aurait pas de conséquences graves.

Hier matin, à 4 heures, un cheval, attelé à une voiture, dite *jardinière*, conduite par M. Rosier, propriétaire à Chevinay, descendait rapidement la montée du Chemin-Neuf, lorsque soudain il s'abattit et se tua sur le coup.

M. Rosier a été projeté sur le sol, suivant les lois de la vitesse acquise, n'a eu aucun mal.

Le tribunal correctionnel a condamné hier, à 8 mois de prison, le nommé Antoine Rabu, représentant de commerce, qui avait escroqué pour 1.200 francs de marchandises, au préjudice de MM. Lux et Mirmont, négociants à Paris.

Simulant des commandes, il avait tenté, mais vainement, de jouer le même tour à la maison Dreyffus et Wolff de Paris.

Un nommé Faury, passementier, à Saint-Etienne, qui s'était rendu complice de ces manœuvres frauduleuses, a été condamné par défaut, à 2 mois de la même peine.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 29 juin, 4 h. soir.

Température : le baromètre baisse lentement, à Lyon, depuis hier matin. Jusqu'à présent, les pressions restent uniformes sur la France, mais un changement paraît prochain.

Température à 1 heure du soir : 27°.

Probable : temps chaud et assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 juin.

Autant la dernière partie de la bourse d'hier avait eu un caractère satisfaisant, autant la fin de celle d'aujourd'hui a été médiocre. La petite bourse du soir avait, dans l'intervalle, laissé les choses en état ; le début de ce jour n'avait rien changé aux cours de clôture ; ce sont les dernières cotes de Londres et leur faiblesse persistante qui ont enfluencé le marché.

---

mis là tout exprès pour vous... Comptez-les, comptez-les bien vite...

— Non, reprit Jeanne, ces billets ne m'étaient pas destinés ; ils se sont trouvés là par hasard, oubliés sans doute par ma chère maîtresse... Ils sont à lui, ils n'appartiennent qu'à lui, et, ajouta-t-elle d'un ton bas et ému, ils lui sont peut-être nécessaires à cette heure.

— Qui ça, lui ? qui ça, lui ?

— Le fils de ma bienfaitrice, M. Georges Deschaumes. Ils lui seront restitués.

— Sotte précoce, s'écria la mégère qui, à l'idée que cette fortune pouvait sortir de la maison, ne se possédait plus et déjà avait porté la main sur le coffret. Laissez-moi cela, je vous le garderai. . Vraiment, il faut que vous soyez folle ?

En ce moment, Jeanne eut peur : elle se voyait seule à défendre contre sa belle-mère, acharnée à la lui arracher, une part de la fortune de Georges, toute sa fortune peut-être ! Cette pensée, néanmoins, lui donnait des forces et, se cramponnant au coffret que cherchait à lui enlever Claudie, elle ne cessait de s'écrier, « Ce serait un vol, un crime, madame ! Grâce ! pitié ! » Mais, sourde, à ses prières, la femme Préault ne lâchait prise ; ses doigts noués autour du petit coffret semblaient s'y incruster ; les mains de Jeanne faiblissaient, et à moins d'un prompt secours, la pauvre fille allait se voir dépouillée.

Soudain parut Jean Préault, que le bruit d'une lutte où se mêlait la voix de Jeanne avait averti d'un danger. Au premier coup d'œil, il jugea que sa fille était ou allait être victime de quelque injustice. Repoussant Claudie, qui roula à terre en poussant un cri de rage, s'emparer du coffret et le remettre à Jeanne, ce fut l'affaire d'un instant.

— Merci, mon père ; mais grâce pour elle, et à bientôt, dit Jeanne qui, avant que Jean Préault eût pu la retenir, s'était élancée dans la rue.

La jeune fille fut en un bond chez son parrain, qu'elle instruisit en deux mots de sa trouvaille, sans lui parler toutefois de la scène qui venait de se passer. Elle n'avait qu'un désir : se rendre au plus vite à Paris, à l'adresse que lui avait laissée M. Georges Deschaumes, et lui remettre ce qui lui appartenait.

— Cinquante mille francs ! fit Nestor Balignand, achevant de compter les billets de banque... Oui, c'est bien cela... Quelle a pu être l'intention de Mme Deschaumes, en les plaçant dans le double fond d'un coffret, tellement bien dissimulé qu'on n'en pouvait guère soupçonner l'existence ?

Pour moi, cela n'est pas douteux : Mme Deschaumes, qui t'avait prise en grande affection, a voulu t'en faire profiter à un moment donné ; elle te les tenait en réserve, et la preuve, selon moi, c'est qu'elle t'a légué le coffret contenant cette somme, et sachant qu'il la contenait : on n'oublie guère un dépôt de cette importance. Sans doute cette façon de la léguer peut sembler étrange ; peut-être a-t-elle voulu, ainsi faisant, ne pas susciter de jalousie de la part de ses gens, plus anciens que toi dans la maison ; peut-être aussi avait-elle d'autres vues ..

Quoi qu'il en soit, cette somme est bien à toi, et je crois que tu peux la garder sans alarmes de conscience.

— Non, parrain, non ; cet argent me brûle les mains, j'en dois compte au fils de mon ancienne maîtresse.

— Soit, puisque tu le veux absolument, ajouta le maire, qui ne put s'empêcher d'admirer le noble désintéressement de sa filleule, soit. Tu te rends à Paris ; cela se trouve à merveille, Mme Balignand va justement y voir notre Emma, qui, comme tu ne l'ignores pas, y est mariée depuis deux ans. Elle t'accompagnera.

En effet, la *mairesse* survint aussitôt, en toilette de voyage, et Jeanne partit en compagnie de sa marraine, mais non sans avoir prié de nouveau M. Balignand de veiller sur son père.

V

OU L'ON RETROUVE GEORGES DESCHAUMES
CONCLUSION

Le peu qui lui était resté de la vente de la Bastie, Georges Deschaumes avait su le faire fructifier. A sa ferme volonté de reconquérir une fortune, en vue surtout d'en faire profiter Jeanne, étaient venues se joindre d'heureuses circonstances.

Des notes colligées au cours de ses voyages, de ses découvertes, de ses impressions et observations, il avait fait la matière d'un ouvrage intéressant et instructif qui, publié, avait eu nombre d'éditions et avait attiré sur lui l'attention des hommes spéciaux et, en particulier, de la Société de Géographie, laquelle se l'était attaché à titre de sociétaire résidant.

Un prix de dix mille francs lui avait été attribué par l'Etat, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, en raison de la vive lumière dont l'œuvre de Georges Deschaumes éclairait certains côtés de la science, restés obscurs jusque-là.

Enfin, à la suite de conférences faites avec succès, de mémoires ou de rapports scientifiques savamment rédigés, Georges avait été appelé au poste important d'inspecteur des missions et explorations géographiques : ce qui, en quelques années, devait équivaloir à une jolie fortune.

Un brillant avenir s'ouvrait devant lui : aussi songeait-il plus que jamais à Jeanne, dont le souvenir d'ailleurs n'avait pas eu à souffrir de ses multiples occupations. Il était au point qu'il avait désiré atteindre pour lui donner son nom.

En ce moment, il s'entretenait avec un sien ami, dans le petit salon de son appartement, situé 15, boulevard Saint-Michel :

—... Je craignais d'avoir été mauvais fils ; j'ai voulu vivre d'une vie nouvelle, travailler sans relâche, honorer par une sage conduite la mémoire de ma mère, de mon père, dont je n'avais pas su conserver l'héritage. J'ai voulu me faire un avenir...

— Et un nom, ajoutait Berthaud, l'ami de Georges, et tu y as pleinement réussi, ce dont je te félicite. A présent, il ne te manque plus qu'une femme, une compagne de ta gloire... Ah ! reprit Berthaud, après un instant, tu es amoureux ?

— Qui te le fait croire ?

Nouveau refus d'une part ; nouvelle insistance de l'autre.

Soit, dit tout à coup Georges, il est un moyen de tout concilier...

Et ce disant, il était tombé aux genoux de Jeanne et lui avait pris les mains.

— Ce serait de m'accepter pour votre époux.

— Monsieur Georges !... avait dit Jeanne, relevez-vous, je vous prie.

— Moi ! une pauvre fille ; ah ! Monsieur Georges, ce que vous dites ne peut être sérieux, je ne puis être... votre femme.

— Rien n'est plus sérieux, reprit vivement Georges, car je vous aime, Jeanne !

La jeune fille, tout émue, s'était levée, mais elle dut s'appuyer sur le dossier de sa chaise pour ne pas tomber. Ne sait-on pas qu'elle l'aimait, elle aussi ?

. . . . . .

Depuis quatre ans, Jeanne Préault est devenue madame Georges Deschaumes. L'un et l'autre s'aiment comme au premier jour. Jeannetto, une petite fille qui promet d'être charmante comme sa mère, est le fruit de cette union. Ils habitent Paris les trois quarts de l'année ; l'autre quart, ils le passent régulièrement à la Bastie, rachetée par Georges. Jean Préault y a son logement depuis que Claudie a succombé à une fluxion de poitrine. C'est lui qui, en l'absence de ses enfants, qu'il persiste à vouloir appeler ses « maîtres » régit la propriété. Le petit Paul, frère consanguin de madame Deschaumes et recueilli par elle, suit comme élève externe les cours du lycée Charlemagne.

ADOLPHE CHEVASSUS

CHOSES & AUTRES

Tournoi d'échecs

Un tournoi international d'échecs, commencé le 10 mai à Vienne, vient de prendre fin après une lutte de plusieurs semaines.

Ce tournoi, organisé pour célébrer le 25e anniversaire de la fondation du Cercle des échecs viennois comptera parmi les évènements les plus mémorables dans les annales des échecs.

Les plus fameux joueurs d'échecs de l'ancien et du nouveau monde y ont pris part.

Vingt-trois concurrents dont voici les noms, se trouvaient en présence : MM. Bird, Blakburne, Steinitz, Zukertat, de Londres ; Max-Judd, le capitaine Mackenzie, Mason, d'Amérique ; Winaver, de Varsovie ; Zéno, d'Athènes ; Tschigorine, de Russie ; Pitschel, d'Altembourg ; Witek de Graz ; le docteur Nork, de Hongrie ; B. Englisch, B. Fleissig, le docteur Flessig, V Gruby, le docteur Mettner, Porge, Ad. Schwartz, Weiss, de Vienne ; Leffmaun, Louis Paulsen, d'Allemagne.

Après un grand dîner d'inauguration offert aux participants du tournoi international par le président du Cercle des échecs de Vienne, M. le baron Albert de Rotschild, les champions se sont mis en présence dans le local même du Cercle.

Lo lutte s'est terminée au bout de huit semaines, de la manière suivante : Steinitz de Londres et Winawer, de Varsevie, ont gagné chacun vingt-quatre parties ; Mason d'Amérique, vingt-trois ; le capitaine Mackenzie, d'Amérique et Zukertort de Londres, vingt-deux et demie chacun ; Blakburne de Londres vingt-et-une et demie ; Steinitz et Winawer se trouvant manche à manche, ainsi que Mackenzie et Zukertort ont dû rejouer ensemble.

Le résultat de cette nouvelle partie a été que Steinitz et Winawer se partageront également le prix de l'empereur qui est de 3,000 florins et le second prix s'élevant à 2,500 florins.

Le troisième prix a été remporté par M. Mason, de New-York, le quatrième par M. Mackenzie, le cinquième par M Zukertort de Londres, et le sixième par M. Blackburne également de Londres.

***

Le prince des docteurs

On ignore généralement ce qu'est Charles de Bavière, frère de l'impératrice d'Autriche. Il n'est point en ce moment, à Vienne, de médecin plus occupé et plus zélé que ce jeune prince. Reçu docteur il y a quelque temps, le duc est devenu rapidement un chirurgien remarquable, grâce aux leçons du célèbre professeur Arit.

Comme les soins qu'il prodigue aux pauvres et aux ouvriers viennois sont gratuits, et qu'il paie le plus souvent les médicaments qu'il ordonne, on peut juger si sa clientèle est considérable. Voilà, au moins, un prince qui a compris son époque et qui est de son temps.

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS

Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1er ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

1° L'Etat détaillé des Valeurs prises en Compte ;
2° Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
3° La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1re quinzaine de février. 6.22 %.
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le **CRÉDIT LYONNAIS** bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à	2 ans.
4 0/0	»	à	18 mois.
3 0/0	»	à	1 an.
2 1/2 0/0	» »	à	6 mois.
2 0/0	» »	à	3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable	à	vue

Maison de Santé et de Convalescence
A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur **Courjon**, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).

Prix : **8 francs** par an

Société Française Financière

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS

PARIS — 13, Rue de la Chaussée-d'Antin, 13 — PARIS

MM. les Actionnaires sont informés qu'un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de **40 francs** par action, sera mis en paiement en échange du COUPON N° 11, à partir du 1er Février, aux caisses de la Société, 13, rue de la Chaussée-d'Antin, et sous déduction de l'impôt. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

NOTA. — *Cet Etablissement financier, qui compte* **onze ans** *d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de* **60** *fr. de dividende par an ; le dividende du dernier exercice a été de* **70** *fr. et celui de cette année sera de* **80** *fr. — Le cours de ses actions était de* **550** *fr. en 1876, de* **650** *fr. en 1877, de* **750** *fr. en 1878, de* **850** *fr. en 1879, de* **900** *fr. en 1880, de* **1,025** *fr. en 1881.*

En raison des bénéfices, la hausse a encore une marge considérable, et, même au cours actuel, les actions de la Société Française Financière représentent un placement de premier ordre à **7.20 pour CENT.**

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance
Le médecin spécial **D' KILLISCH**, *à Dresde-Neustadt (Saxe)*
à cause de grands succès/8.000 Médaille d'or de la Société scient. à Paris

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE
Contre : *Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phtisie* rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPOTS PHARMACIES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0 pour les dépôts à vue
3 0/0 de 6 à 12 mois
4 0/0 de 1 à 23 mois.
5 0/0 de 2 ans et au-delà.

BOURSE DE LYON

Du 29 juin 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0	80 00	Gaz de Lyon	1135 »
4 0/0 amortissable	» »	Gaz de la Guillotière.	
4 1/2	» »	Mines de la Loire....	
5 0/0 français	» »	— Montrambert	»
Italien	» »	— St-Etienne	»
Turc	11 »	— Rive-de-Gier	»
Autrichien 4 0/0	» »	Société lyonnaise	»
Russe 5 0/0	88 75	Bateaux-Omnibus	» »
Espagne 3 0/0	» »	Eaux	» »
Dette Egyp. unifiée	» »	Dombes	» »
Actions		Abattoirs	» »
Crédit mob. Espag.	» »	Verreries L. et Rhône	» »
Crédit Lyonnais	697 75	Croix-Rousse	»
Union générale	» »	**Obligations**	
B. Lyon et Loire	» »	Ville-de-Lyon	89 »
B. Hypothéc. France	» »	Villes-de-Paris 1869	» »
Soc. foncière lyonn.	» »	Ville-de-Paris 1871	» »
Banque Ottomane	750 »	Lombardes-anciennes	286 »
Paris-Lyon-Médit	» »	Lombardes-nouvelles	»
Che. Autrichiennes	» »	Loire	»
Lombard-Vénitien	280 »	Saint-Etienne	»
Saragosse	485 75	Rhône-et-Loire 4 0/0	» »
Nord-Espagne	570 »	Paris-Lyon-Méditer.	378 »
Suez	2300 »	1862	» »

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTE FORCÉES

Le premier juillet 1882, à onze heures du matin, sur la place Voltaire, vente d'objets saisis tels que : lits, tables, placard, glace, chaises, sommier, buffet, poêles, secrétaire, guéridon, fauteuil, matelas, vaisselle, etc., etc.

Le quatre juillet 1882, à onze heures du matin, place Morand, vente d'objets saisis, tels que : canapé, fauteuils, chaises, bureau, guéridon, tableaux, glace, lampes, pendule, commode, toilette de nuit tables, buffet de salle, vaisselle, batterie de cuisine, etc., etc.

RENTES viagères à 50 ans 10 0/0, à 60 ans 15 0/0, à 70 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0. Crédit Financier 134, r. Rivoli, Paris.

25 0/0 d'intérêt par an, payables tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit Financier, 134, r. Rivoli Paris.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi (hommes ou dames) et 50 fr. en voyageant pour la vente de 80 articles nouveaux des plus sérieux. J'envoie mon nouveau catalogue illustré franco avec les prix de vente et de revient contre 75 cent. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris.

VER solitaire. Guérison par les globules de Secretan, le seul remède infaillible adopté dans les hôpitaux de Paris. Pas d'insuccès possible Pharm, Friedland, 37, avenue Friedland, Paris et dans les pharm. importantes. Envoi franco c. mandat 10 fr

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8° illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adresses à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6078. mai.

EPILEPSIE
Maladies nerveuses guéries par correspondance
Le Médecin spécial D' KILLISCH à Dresde Neustadt (Saxe). — A cause de grands succès Médaille d'or de la Société scientifique à Paris.
PLUS DE 8,000 SUCCÈS

LE 6 AOUT PROCHAIN

FÊTE NATIONALE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE
SOUS LA PRÉSIDENCE DE VICTOR HUGO

TOMBOLA

Autorisée par Arrêté ministériel du 1er Juin 1882

500,000 Billets seulement

1 Fr. LE BILLET — GROS LOT : 25.000 fr. — 1 Fr. LE BILLET

116 LOTS DE 5.000, 1.000, 500 ET 100 FR.

AVEC CHAQUE BILLET il sera délivré GRATUITEMENT un Ticket donnant droit à l'entrée de la

FÊTE NATIONALE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE
Qui aura lieu au JARDIN DES TUILERIES

EN VENTE DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC
VENTE EN GROS : 8, Rue Montesquieu, PARIS

Le Journal des Tirages Financiers

(12e Année)

PARIS — *13, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18* — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
SANS COMMISSION

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES

HERNIES sans opération, guérison prompte parfaite garantie par les faits. En conséq., plus de Bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon

EPILEPSIE guérie par le D' KILLISCH, à Dresde (Saxe). MÉDAILLE D'OR de la Société scientifique à Paris.

PASTILLES INDIENNES
Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aigües ou chroniques la phthysie et les affections du larynx. Depôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 55, pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon ; et Pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60. Pharmacie moderne, à S-Etienne ; pharmacie GATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — **Détail** dans toutes les pharmacies.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous suscez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant, ils portent l'arome du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la **Toux**. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. *Prix* : boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

QUINQUINA BRAVAIS

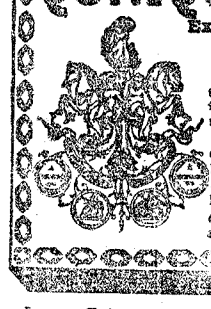

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Guérit : **Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.**

DÉP. PRINCIP. A PARIS : *13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra*

On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardèche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermont, Monvenou, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Boussenot, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelus et Bartolein, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Cuire) Palisson et Alibert, Léoras

MOYEN

De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES **50 POUR 100**

Brochure expédiée gratuitement. S'adr. à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14e Année) 26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)

Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

FR. PAR AN 1

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | **PARIS**, 52, rue de Châteaudun.

1 FR. PAR AN